

## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.4.6

Numéro de la demande : 2016-1806

**Demande :** Demande de conversion visant à remplir les conditions

d'homologation d'un produit faisant l'objet d'une

homologation complète

**Produit :** Fongicide Zampro

Numéro d'homologation: 30321

**Matières actives (m.a.):** Amétoctradine et diméthomorphe

Numéro de document de l'ARLA: 2655222

#### **Contexte**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a accordé l'homologation complète du fongicide Zampro en 2012 pour la suppression ou la répression de diverses maladies sur les légumes-feuilles du genre *Brassica*, les légumes-bulbes, les cucurbitacées, les légumes-fruits, le raisin, le houblon, les légumes-feuilles et les pommes de terre.

### But de la demande

Le but de cette demande est de répondre aux conditions en instance relatives à la valeur des pulvérisations aériennes de fongicide Zampro sur diverses cultures. Ces conditions ont tout d'abord été stipulées au moment de l'homologation complète.

## Évaluations des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande.

#### Évaluation de la valeur

Les données d'efficacité ont été fournies pour satisfaire les conditions de l'homologation complète des pulvérisations aériennes à l'aide du fongicide Zampro. Le demandeur a soumis les données de trois essais démontrant l'efficacité équivalente entre les applications au sol et les pulvérisations aériennes simulées pour les combinaisons maladie/groupes de culture suivants : mildiou de la pomme de terre, mildiou sur les légumes-bulbes et le mildiou sur les cucurbitacées.



## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements transmis et juge que les conditions de l'homologation complète du fongicide Zampro ont été remplies.

#### Références

Numéro de	Référence
document de	
l'ARLA	
2625765	2016, BASF response to PMRA letter Feb 26, 2016, DACO: 10.2.3.3

ISSN: 1911-8015

# 8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l=information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l=emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l=autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.